

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

—————  
**Séance du 6 juin 2014**  
**Rapporteur :**  
**Monsieur Nicolas GONIDEC**

**N° 3 DDC 14.4**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 17/06/2014
- la transmission au contrôle de légalité le : 16/06/2014 (accusé de réception du 16/06/2014)

*Acte original consultable au service des assemblées*

*Hôtel de Ville et d'agglomération*

*44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Demande de subventions au conseil régional et à la DRAC Bretagne pour l'acquisition de matériel scénique au profit du Théâtre de Cornouaille et du pôle Max Jacob**

—————

La ville de Quimper fait chaque année l'acquisition de matériels scéniques pour renouveler le parc de matériels du Théâtre de Cornouaille et permettre à la Scène nationale de réaliser sa programmation de spectacles dans des conditions techniques professionnelles. En 2014, elle investira aussi pour la première tranche du pôle Max Jacob, afin d'anticiper l'inauguration prévue mi-2015.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire à solliciter :

1- une subvention d'un montant de 18 000 euros auprès du conseil régional de Bretagne et une subvention de 27 000 euros auprès de la DRAC Bretagne au titre de l'investissement en matériels scéniques pour le Théâtre de Cornouaille ;

2- une subvention d'un montant de 9 960 euros auprès du conseil régional de Bretagne et une subvention de 14 940 euros auprès de la DRAC Bretagne au titre de l'investissement en matériels scéniques pour la première tranche pôle Max Jacob.

Le maire,

Ludovic JOLIVET